

CONSULTATION COMMERCIALE N° 12/2024

CAHIER DES CHARGES

Objet : Enquête de conjoncture auprès des professionnels du tourisme de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Eté 2024

.....

CONTEXTE

L'actualité internationale, les contextes géopolitiques, économiques et environnementaux, ne sont pas sans conséquences sur l'activité touristique malgré la reprise post COVID constatée depuis 2022. Dans le cadre des travaux d'observation du tourisme régional, le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, souhaite interroger un échantillon de professionnels du tourisme de la région pour comprendre et mesurer les tendances du tourisme sur l'année 2024 et en particulier en saison estivale, en mettant en place un dispositif d'enquête pour la prochaine saison d'été.

OBJECTIFS

Il s'agit de mettre en place une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de 400 à 500 professionnels pour l'été 2024, répartie en 2 vagues d'interrogation au démarrage de saison d'été et en fin de saison.

Le dispositif mis en place auprès d'un échantillon de professionnels (offices de Tourisme, hôtels, campings, gîtes, autres hébergements, activités de services sportifs, culturels et divers, transports, commerces...) doit permettre d'obtenir des informations sur les grandes tendances de l'activité des principaux acteurs du tourisme dans des délais très courts.

Les informations recueillies, basées sur l'opinion des professionnels et sur des estimations chiffrées, devront porter essentiellement sur les aspects économiques et de fréquentation de l'activité touristique, les tendances observées et la manière dont les professionnels se sont préparés pour la saison estivale 2024. Un questionnaire doit être proposé dans ce sens pour validation par le CRT.

MODALITÉ DE L'ENQUÊTE

ÉCHANTILLON ÉTUDIÉ

L'échantillon retenu, constitué de 400 à 500 professionnels minimum devra correspondre à une représentativité des territoires et des secteurs d'activités étudiés. La société d'études devra préciser les modalités de construction de l'échantillon (répartition par secteur d'activité, répartition par département, types d'espaces...). Le CRT fournira les coordonnées précises des professionnels à interroger (coordonnées téléphoniques).

Il faudra prévoir la possibilité pour les départements et partenaires locaux (offices de tourisme) qui le souhaiteraient d'abonder le dispositif de base en fournissant un échantillon de professionnels supplémentaires à interroger et que le cabinet se chargera de traiter indépendamment des résultats régionaux.

TERRITOIRE D'ÉTUDE

Les territoires d'études :

- La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les 6 départements, les espaces de la région (montagne, littoral, rural/arrière-pays, urbain)
- Les 3 territoires/marques qui composent la région : Provence, Alpes du Sud et Côte d'Azur

CALENDRIER DE L'ENQUÊTE

2 vagues d'interrogation de l'échantillon sont retenues pour l'été 2024 :

- A partir du 13 juin pour la période d'étude mai-juin, et perspectives juillet + août

Remise des résultats/livrables : au plus tard le 21 juin 2024

- A partir du 14 août pour le premier bilan de la saison d'été

Remise des résultats/livrables : au plus tard le 23 août 2024

Le bureau d'études doit proposer un calendrier précis des dates d'enquêtes (terrain) et des dates de remise des résultats.

MODALITÉS DE RESTITUTION DES RÉSULTATS/LIVRABLES

Des résultats bruts pour chaque vague devront être remis sous la forme de tableaux chiffrés (% du nombre de répondants pour chaque question) sur support numérique (fichier Excel de préférence).

La société d'études fournira au CRT un échantillon requalifié à la fin de chaque vague d'enquête (vérification des noms prénoms et des adresses email des personnes interrogées et répondantes).

Quant aux résultats définitifs, pour chacune des 2 vagues, le CRT souhaite disposer des éléments suivants :

- un « communiqué de synthèse » mettant en perspectives les résultats régionaux conjugués à un travail de veille sur les tendances conjoncturelles nationales (analyses, commentaires et graphiques des résultats chiffrés, des évolutions et des facteurs conjoncturels...). Des événements économiques, sociaux, politiques nationaux et internationaux devront aussi être intégrés à cette phase d'analyse, de synthèse et de mise en perspective.
- un rapport détaillé qui devra contenir tous les enseignements de l'enquête sous forme de titres, analyses et commentaires, graphiques et/ou infographies de tous les résultats.

Une réunion de présentation des résultats définitifs peut être organisée pour chacune des vagues, soit en présentiel dans les locaux du CRT, soit en visio-conférence.

RÉPONSE À LA CONSULTATION

Mise en ligne sur le site CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur : le **lundi 25 mars 2024**

La date limite de réception des offres est fixée : le **vendredi 12 avril 2024** à 12h00 au plus tard

La proposition complète devra être adressée par email à l'attention de :

1. Catherine LIPAROTI - Directrice Administrative et Financière :
c.liparoti-giroud@provence-alpes-cotedazur.com
2. Marc BONNEFOY - Responsable Etude Observation :
m.bonnefoy@provence-alpes-cotedazur.com
3. Saoussen BOUSSAHEL - Chargée d'Etudes :
s.boussahel@provence-alpes-cotedazur.com
4. Céline LUCIDO - Assistante de Direction/Chef du Service Logistique & Moyens Généraux :
c.lucido@provence-alpes-cotedazur.com

Pour toute question :

Contact administratif

Catherine LIPAROTI - 04 91 56 47 00 direct 03 - 07 88 42 42 61

Contact technique

Marc BONNEFOY - 04 91 56 47 00 direct 19 - 06 45 04 50 29

Saoussen BOUSSAHEL - 04 91 56 47 00 direct 34 - 06 15 73 48 69

PIÈCES À FOURNIR

- Présentation de la société et de ses références
- Présentation de l'équipe mobilisée
- Proposition méthodologique détaillée répondant aux problématiques énoncées dans le présent cahier des charges
- Phasage de la mission
- Coût €TTC de la proposition avec un chiffrage des différentes phases de l'étude en précisant les coûts unitaires des journées et le coût unitaire d'une journée supplémentaire. Les frais de déplacement seront inclus dans les prix de journée.
- TVA interne, intracommunautaire
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Certificats de régularité fiscale et sociale (Année N-1)
- Fournir la Déclaration DC4 si appel à la sous-traitance
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par le prestataire

NB : chacune des phases de la mission devra être validée expressément par le CRT. En cas de non-validation par le CRT celui-ci se réserve le droit de mettre fin à la prestation.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- Le détail technique de la proposition, la méthodologie proposée (40 %)
- Le prix (30 %)
- Les références de la société pour des travaux en rapport avec la présente prestation (30 %)

CHOIX DU PRESTATAIRE

Par la Commission des marchés du CRT : **Fin avril 2024**